

BOURSE IRMAS POUR TERMINER UNE THÈSE DE DOCTORAT

Critères :

- La thèse doit être déposée au plus tard 12 mois après la date d'obtention du subsidé (des modalités de remboursement sont prévues au contrat en cas de retard).
- Le sujet de thèse s'inscrit dans l'un des 3 axes thématiques de l'IRMAS (Création et interprétation ; Arts et société ; Transmission).
- Faire partie du personnel d'enseignement et de recherche d'une des trois écoles du domaine MAS.

Procédure :

- Déposer le formulaire à l'une des 2 sessions annuelles de dépôt des dossiers auprès de l'IRMAS (1^{er} mars et 1^{er} octobre chaque année).
- Préavis du responsable de la recherche et de la direction de l'école de rattachement.
- Préavis de la Commission scientifique de l'IRMAS.
- Avis définitif du Conseil de domaine MAS qui peut attribuer jusqu'à deux bourses par année.

Montant :

- Le montant de chaque bourse est de 25'000.- CHF, charges employeurs comprises.
- La somme est versée directement à l'école du boursier qui est en charge des aspects contractuels et procède au prélèvement des charges sociales.